



Après la demande de relevé de caducité

Par **Eddyisa**, le **20/01/2019** à **02:25**

Bonjour,

J'ai fait une demande de relevé de caducité qui a été acceptée. Une nouvelle date a été donné .

J'aurai aimé à ce titre poser 2 questions :

- Dois je refournir un dossier ,ou est ce la continuité de celui déjà en cours?
- Et le jour de la nouvelle date d'audience, le jugement sera fait ou il y aura une autre séance au tribunal des prud'hommes?

Merci

Par **P.M.**, le **20/01/2019** à **08:49**

Bonjour,

C'est donc dans le cadre d'une procédure, il faudrait que vous indiquiez où elle en était et ce qui avait entraîné la caducité...